Mercredi, 22 décembre 1830. N° 37. Ire Année.

Journal de La Haye.

Le Journal de La Haye paraît tous les jours, excepté le dimanche et les fêtes, chez J. P. Beekman, Hz., libraire-éditeur à La Haye. Le prix de l'abonnement est de fl. 26 des Pays-Bas pour La Haye, et fl. 30 par an pour les autres villes du royaume. On souscrit également chez les principaux libraires, et à tous les bureaux de poste.

INTÉRIEUR.

LA HAYE, 21 *décembre*.

300 MILLE — DEUX MILLIONS.

Il y a aujourd'hui, dans les idées humaines un fond si dramatique, un tel penchant aux émotions, il y a chez tous les peuples, dans tous les partis, chez tous les individus, une telle rage de produire de l'effet, une telle soif de célébrité, qu'en vérité, on croirait au premier abord que la société tout entière ne se compose que de grands génies et de glorieux citoyens.

Les révolutions sont *miraculeuses*, les journées sont *glorieuses*; le moindre soldat qui a tourné à droite ou à gauche sur la foi de son officier est appelé *vil satellite de la tyrannie*. Le portefaix qui s'est battu pour avoir un fusil est un *héros*; le décroteur qui dans la revolte a reçu une balle est un *martyr*. Tout est grand, tout est sublime, et l'on frappe des médailles et l'on asperge la terre d'eau bénite, et l'on fait des longs et pompeux discours aux *ombres ténébreuses des braves* qui n'auraient pas voulu nourrir de leur sang.

Ces paroles sentimentales et cette hyperbole déclamatoire viendront-elles à cesser? Quand disparaîtront le jour où celui qui s'attendrit sur les martyrs sera obligé de contribuer pour soutenir l'existence de ceux des héros qui ne sont pas morts.

Vous, homme de Rhétorique, on vous en donnera à rimer, demandez un florin au citoyen attendri. Le patriote sentimental ferme sa bourse, et modère tout à coup son enthousiasme civique. Vous avez trouvé l'endroit sensible, et le tartufe est démasqué.

Que voulez-vous, en effet, répondre à l'homme qui fait de ses sentimens une parade perpétuelle? on sera votre pierre de touche pour juger de la valeur intrinsèque de ce beau patriotisme qui s'exhale comme l'haleine vive d'un volcan? cet homme qui parle, qui s'attendrit, qui pleure aux mots de *liberté* et de *patrie*, comment l'éprouverez-vous? Nous disons: *par l'intérêt*. C'est là le grand mobile qui dirige toutes les actions d'hypocrisie. C'est là l'indicateur infaillible du sentiment extérieurement manifesté. Pour juger de la piété d'un dévot, c'est chez le pauvre qu'il faut le suivre, pour juger de la vertu d'un citoyen, ce ne sont pas les clameurs, ce sont les sacrifices, et les sacrifice d'intérêt qu'il faut consulter.

Après cette observation fondée sur la nature humaine, et sur tant d'expériences dont chacun peut avoir en sa part, que conclurons-nous? qu'un nouveau moyen de juger les Belges et les Hollandais peut être tiré de ce que les uns et les autres offrent en sacrifice à ce qu'ils disent être la cause de la patrie.

Supposez (ce dont nous sommes loin de convenir), supposez que nous ne sachions pas à quoi nous en tenir sur l'intérêt belge et sur l'esprit hollandais; accordons leur à même bonne foi présumée. Je combats pour la défense des lois et de la patrie, dit l'homme du nord; moi, dit l'homme du midi, je me bats pour la liberté et l'indépendance de mon pays. Et nous répondons: votre cause au premier coup-d'œil paraît également belle. Mais voyons comment vous la servez, non pas seulement dans des places, des grades, des honneurs, car ce que vous appelez patriotisme pourrait fort bien n'être que de l'ambition, mais dans vos devoirs, dans votre désintéressement et dans vos sacrifices. Eux seuls nous apprendront si vous êtes en effet patriotes, si vous portez dans votre cœur l'amour de vos concitoyens.

Que direz-vous pour le pauvre, dirons-nous aux Bruxellois. Comment soutenez-vous les efforts de ceux qui vous servent et vous défendent? Quels moyens employez-vous pour voler au devant des besoins de l'état? et bruxelles nous répond: j'ai ouvert un emprunt.

Que faites-vous? dirons-nous aussi à l'habitant des provinces septentrionales. Quels sacrifices êtes vous prêt à vous imposer dans ce moment pour ceux qui défendent le pays et les lois? et le hollandais nous répond: je dépose mon humble offrande sur l'autel de la patrie.

Alors, les preuves en mains, nous vérifions ce patriotisme qui se constate par les sacrifices. Belge, où en est-tu de ton emprunt? — *J'ai* TROIS CENT MILLE FLORINS, *et je ne puis trouver davantage*.

Hollandais, quelle est la somme de ton tribut patriotique? — DEUX MILLIONS DE FLORINS, *et cette somme s'accroit impessamment tous les jours*.

Voilà des témoignages, voilà des faits positifs. Ici le sentiment du sacrifice existe; là-bas, il n'est qu'une chimère. Nous l'avons dit; ne jugez pas les hommes sur des émotions qu'ils peuvent feindre. L'intérêt, l'intérêt, c'est le vrai, c'est le seul mobile de notre pauvre humanité. Ne vous pressez jamais de croire à la vertu que l'espoir de fortune accompagne; mais croyez toujours à l'exaltation généreuse que signale le désintéressement. Celle-là est sincère et profonde, et quoiqu'en dise la calomnie, celle-là, avec l'aide du tems et du temps doit triompher un jour. C'est un secours que lui doit la providence souvent si lente et toujours si sûre dans ses arrêts.

A Dieu ne plaise que, poursuivant ce parallèle, nous appliquions le *tribut de sang* comme nous avons comparé le sacrifice des choses plus matérielles. Que d'avantages une telle comparaison ne nous donnerait-elle pas? Une poignée de misérables guidés par quelques intrigans étrangers, et composant avec eux cette prétendue armée belge, pourrait-elle jamais entrer en parallèle avec ces bataillons d'élite ou, sous l'habit grossier du simple soldat, se dévouent dans les camps les enfans de nos veuves, les héritiers de nos riches, les fils de nos vieillards? Un ramas de vagabonds sans asile, sans ressources, et la plupart sans patrie, présenterait aux yeux le même tableau que cette jeune et généreuse garde civique qu'attendait une si douce existence, et que l'amour du prince et des lois entraîne irrésistiblement sous de glorieux drapeaux?

Voyez nos cafés et nos spectacles, examinez nos bureaux et nos comptoirs. On les envahit, on l'on n'y rencontre que de jeunes figures guerrières, que l'habit militaire honore, des volontaires qui déjà, sans connaître le maniement des armes respirent l'amour des combats. Celui-ci est le soutien de sa famille; celui-là est envoyé par sa mère qui ne veut pas d'un fils inutile à l'état; celui-ci commençait un brillant commerce, et l'interruption de ses affaires va peut-être nuire à son avenir; cet autre allait former les doux nœuds de l'hymen, et il va voler à la mort quand on l'attendait aux fiançailles. Noble et brave jeunesse, dont la gloire enflamme le cœur; non la gloire bruyante et ambitieuse; mais l'amour de la patrie, l'attachement au sol sacré qu'illustrèrent tant de noms illustres, quand leurs insolens rivaux courbaient un front ignoble sous le joug successif de trente tyrans.

Oui, le Belge crie et s'exalte. Mais au champ de bataille, l'obscur paysan, l'aventurier inconnu tels sont les hommes qui défendent sa prétendue liberté. Allez dans les villes compter les bourgeois; ils ne s'empressent guère de courir aux armes. Les plus intéressés aux succès du combat sont ceux qui s'en occupent le moins. Pour l'or, ils en sont encore plus économes que de leur vie; l'intérêt est toujours leur guide, et leur patriotisme est en défaut, quand le plus léger sacrifice doit l'attester.

Et nous que fatigue le soin de dresser de longues listes à peine suffisantes pour constater tous les dons faits à la Hollande; nous, qui sommes témoins des millions qu'elle porte en offrande à la cause sacrée, et du sang qu'elle brûle de répandre aussi généreusement que son or, nous garderions le silence aux yeux de l'Europe? non, il faut prendre acte de tous ces faits pour les reproduire à loisir dans des momens plus calmes et plus heureux. Il faut revenir sans cesse à ces preuves que nul ne peut nier, à ces preuves d'un patriotisme brûlant et vrai, que les journaux de Paris liront, qu'ils ne pourront s'empêcher d'admirer tout bas, et qu'ils auront l'infamie de cacher à leurs lecteurs de peur de nuire à la cause révolutionnaire. Disons, répétons donc les vérités sans nous lasser jamais; un jour viendra que cette foule y sera plus accessible. Quel est le rocher, si dur qu'il soit, dans le sein duquel la goutte d'eau ne finisse, à la longue, par se frayer un passage?

— S. E. le baron Van Zuylen Van Nyevelt, ambassadeur de S. M. à la cour Ottomane, est parti le 18 pour Londres, afin de prendre part aux conférences des ambassadeurs des puissances, relatives à la question belge. (*Staats-Courant.*)

— On apprend que l'infanterie sera provisoirement composée d'une division de grenadiers de deux bataillons de campagne et le dépôt; de cinq divisions dont les 2e, 5e, 7e, 10e et 13e chacune de deux bataillons de campagne, un bataillon de réserve et le dépôt; et des 12e, 14e, 17e et 18e divisions, chacune de deux bataillons de campagne, un bataillon de réserve et le dépôt, formées.

— Une compagnie de la garde communale d'Amsterdam, sous les ordres du capitaine Denis van Assendelft, et destinée à renforcer le premier bataillon mobile de cette garde, est arrivée le 18 à Bois-le-Duc. Cette compagnie a été reçue par ses frères d'armes avec des témoignages de la plus franche cordialité. Il nous est agréable de pouvoir annoncer que la meilleure intelligence règne entre les habitans de Bois-le-Duc et la garnison, parmi laquelle se trouvent 1,700 hommes appartenant à la garde communale d'Amsterdam et de la Frise.

— A peine connût-on à Amsterdam que notre armée souffrait du manque de gants de laine, que la société connue sous le nom de *Doctrina et Amicitia* ouvrit une souscription dont le montant offrit aussitôt les moyens d'en acheter 50 à 60 douzaines.

— Les Suisses établis dans nos provinces n'ont pas voulu rester en retard pour montrer leur attachement à leur patrie adoptive. Nous annonçons avec une vraie satisfaction qu'ils ont envoyé la somme de 1500 florins à S. E. le ministre des finances, pour les besoins de l'état.

— Le *Handels-blad* annonce, d'après des lettres particulières reçues de Hambourg, que S. M. l'empereur de Russie a fait publier une proclamation portant en substance, qu'il est intentionné d'étouffer la révolte de la Pologne par la force des armes.

— Les plénipotentiaires assemblés à Londres pour régler la question belge, s'y sont réunis le 10 de ce mois. La conférence a duré quatre heures et demie.

— Dans la séance du congrès de Bruxelles, tenue le 14 du courant, on a lu une communication du comité des affaires extérieures, portant que le même jour on avait reçu de la part des cinq grandes puissances une réponse favorable sur la cessation de la fermeture de l'Escaut et la libre navigation sur ce fleuve; cette réponse devait être communiquée le lendemain au congrès. (*Courrier P. B.*)

— Le congrès national a décidé par 126 voix contre 62, qu'il y aura deux chambres. Les députés auraient résolu après cette décision qu'il y aurait une vacance de quinze jours.

— M. Goblet, commissaire de la guerre, est parti le 13 de Bruxelles, pour se rendre à l'armée devant Maestricht.

— On écrit de Bâle, 9 décembre, que l'arbre de la liberté a été planté dans la plupart des villages de l'arrondissement de Bâle. On a pris dans la ville toute sorte de mesures militaires; tous les postes sont triplés et le canon est braqué.

— Des nouvelles reçues de Copenhague, du 7, portent que la tranquillité publique est parfaitement rétablie dans les duchés de Slesvick et de Holstein. Les prélats, chevaliers et propriétaires ont fait connaître au roi de Danemarck, que, d'après leur avis, cette tranquillité sera consolidée d'une manière durable lorsqu'on aura donné des institutions en harmonie avec l'esprit du siècle. S. M. a répondu qu'on s'occupait sans relâche des moyens de satisfaire le plutôt possible à ces désirs.

— Plus d'une fois l'Europe a été ébranlée par des guerres générales. Jamais néanmoins cette partie du monde ne fut visitée par une fièvre révolutionnaire plus universelle que de nos jours. La cause en est-elle dans l'esprit corrompu du siècle? Existe-t-elle dans cette affiliation étendue d'un comité de libéraux français et anglais? Ou est-elle peut-être surtout la conséquence d'une mauvaise politique suivie depuis quinze ans par les puissances prépondérantes de l'Europe?

La solution de ces questions est de la plus haute importance. D'elle dépendent nos espérances plus ou moins fondées de l'avenir. Si c'est l'esprit du temps qui est la source de nos maux, l'espoir de salut est peu fondé, car il est peu probable que cet esprit subira un changement subit. Si un certain parti en France a jeté l'Europe entière comme dans un filet, et si les bouts en sont tenus par d'innombrables agents avec tant de force que le prince le plus puissant en Europe doive se soumettre à leur violence, alors aussi l'espoir de délivrance est bien minime. Est-ce au contraire la conduite des puissances elles-mêmes, qui a surtout amené les événemens dont nous sommes témoins, nous devons espérer, qu'une nouvelle politique sera le résultat de toutes ces agitations, et qu'il viendra un temps où l'on bénira les tristes événemens de notre époque à cause des suites bienfesantes qu'ils auront eues, sous la direction de la divine providence, pour toutes les nations de l'Europe.

Jamais une calamité générale ou particulière n'a affligé une partie plus ou moins grande du genre humain, qu'il n'y eut des personnes qui y virent la main vengeresse du tout puissant, voulant par un châtiment sévère arrêter la corruption des mœurs ou punir l'incrédulité. Ne nous étonnons donc pas que ce même cri se fasse maintenant entendre de la part de ces mêmes personnes. Nous ne prétendons pas sonder les voies de la providence. Nous avouons volontiers ne pas pouvoir distinguer entre les épreuves et les punitions divines. Nous sommes tout aussi ignorans quand nous ne devons voir qu'un mal apparent, mais dont les suites seront des plus salutaires. Et oserions nous alors assurer si la justice de Dieu punira une partie du globe, une nation entière ou toute une ville pour les iniquités, dont une partie des habitans a été chargée? Non, nous demanderons plutôt, où se trouvent ces signes d'une plus grande démoralisation de notre siècle, de ces principes chez les peuples, qui doivent faire chanceler les trônes et miner les états? Le genre humain n'a-t-il pas été dans un état progressif de vraie civilisation et de vraies lumières? Notre époque ne peut-elle pas se glorifier de progrès remarquables dans les divers arts et sciences? La vraie dévotion surtout, ne s'est-elle pas montrée plus répandue depuis ce système général d'athéisme, qui fut un des traits caractéristiques de l'ancienne révolution française? Les registres de la procédure criminelle ne témoignent-ils pas en faveur de la situation morale de nos contemporains?

La réponse affirmative à ces questions n'exclut cependant peut-être pas la possibilité, qu'un désir outre l'amélioration, qu'un sentiment révolutionnaire ne ronge notre siècle et que ce soit à cet esprit malin, que doivent être attribués tous les maux dont l'Europe est en partie affligée, en partie menacée. Cependant ce désir de changement que nous remarquons dans plusieurs contrées de l'Europe, est-il donc en effet, considéré *généralement*, si outré? (nous ne parlons pas des belges, chez qui la nationalité n'a aucune valeur). Mérite-t-il d'être mis partout de niveau avec cet esprit de bouleversement et de destruction?

Nous n'avons pas désapprouvé le principe de la révolution française, lorsque Charles X rompit effrontément ses sermens, et l'exemple dangereux qu'il paraît avoir offert à la Belgique, ne peut, en considérant bien la chose, changer notre opinion à cet égard. On sait, que ceux qui connaissaient bien la France et les Bourbons, avaient déjà, lors des premières mesures de Louis XVIII et surtout pendant tout le cours du règne de Charles X, prédit la révolution qui a éclaté, non à cause de l'esprit turbulent de la nation française qui était au temps jadis si attachée à ses rois et qui avait été si facilement bridée par Napoléon, mais à cause de l'absence totale de conformité entre le gouvernement arbitraire et fanatique des Bourbons et l'esprit du siècle, qu'ils ignoraient absolument eux et leurs courtisans.

Ce qui est arrivé dans la Hesse électorale, dans le Brunswick, et dans d'autres états de l'Allemagne, ainsi qu'en Suisse; ce qu'on a *jusqu'à ce jour* vainement essayé dans les états autrichiens de l'Italie; ce qui au contraire a si bien réussi en Pologne, était prévu également depuis longtemps, et la révolution de la France en a été l'occasion plutôt que la cause. Parlera-t-on pour cela d'idées outrées de liberté et de justice, lorsqu'ici on ne peut souffrir au timon de l'état un prince qui foule aux pieds des droits solennellement jurés, et offre ainsi l'exemple de la plus révoltante immoralité; que là on cherche à ressaisir des droits qu'on a autrefois exercés, mais qu'on a dû céder à un petit nombre de familles éminentes, qu'une réaction a remises en possession des emplois; lorsque plus loin enfin d'autres s'efforcent de retrouver une indépendance et une nationalité dont la violence les a privés?

La politique est une science trop connue des nations pour qu'elles ne sentent pas généralement le besoin d'avoir un gouvernement qu'on puisse respecter, non comme des serfs de telle ou telle famille, mais comme une nation libre; besoins pour lesquels elles n'attendent que le moment favorable pour les exposer tranquillement. Qu'on cesse donc de parler des efforts criminels des clubistes français et anglais, comme étant la cause du trouble général. Non, une légère effervescence peut en être le résultat dans quelques pays, mais ne peut causer un incendie au loin, là où il n'existe pas une abondance de matières inflammables, n'ayant besoin que d'une étincelle, couvant d'ailleurs depuis longtemps, et sur le point de prendre feu d'elles-mêmes, même sans causes extérieures. La Hollande fournit la meilleure preuve de cet argument. Nulle part il n'existe un désir plus grand de véritable liberté. Nulle part le repos public ne court moins de risque d'être troublé. Nulle part les efforts des jacobins ou des radicaux ne seraient plus vains. Et pourquoi? parce que la Hollande possède un gouvernement national, dont le chef vénérable connaît la nation qu'il gouverne et le siècle dans lequel il vit, et où, par conséquent, le gouvernement lui-même est prêt à proposer telle modification dans les institutions du pays, et à suivre ce système modéré quoique fort, dont le changement des circonstances et l'expérience ont démontré l'utilité.

En effet, il est hors de doute que le principe même de la pacification en 1814 et 1815, où les intérêts des princes ont intuitu prédominé, et où l'on disposait des peuples comme étant les propriétés des rois, devait faire naître du mécontentement, une fausse politique, trop pusillanime pour introduire le gouvernement absolu, sans être assez honnête pour respecter les droits et les libertés des peuples, devait l'augmenter. La flamme aurait enfin également éclaté, quand même une imprudence des plus inconcevables n'aurait pas inopinément allumé la torche de la rébellion à Paris, sans avoir la force ou le courage d'arrêter les progrès de l'incendie.

Qui connaît le mal, indiquera promptement le remède. Selon nous, il n'en existe point d'autre que dans un changement complet dans la politique suivie si généralement jusqu'à ce jour en Europe, et dont les suites funestes ne sont que trop connues.

Qu'on reconnaisse que les divers états de l'Europe seront gouvernés non par les peuples, mais néanmoins pour les peuples. Qu'on réunisse ceux entre lesquels il existe réellement uniformité d'origine, de caractère et d'intérêts. Qu'on sépare, autant que possible, ceux dont les idées et les intérêts sont incompatibles. Que le gouvernement se mette à la tête des représentans de la nation. Qu'il cède, à cet effet, partout à des vœux raisonnables, mais qu'il maintienne aussi sa propre dignité contre toute aggression illégale. Pour mieux en assurer la possibilité, il faut que les ministres représentent eux-mêmes la nation. Chacun d'eux, en particulier, doit être sûr de son influence, et tous ensemble doivent, par la sagesse, la persévérance, et l'unité de principes, entourer le trône de ce respect et de cette fermeté, sans lesquels les rois ne peuvent plus résister aux orages de notre époque, pas même lorsque le monarque absolu (car c'est un roi sans ministère), montrerait les plus grands talens. Puisse le gouvernement des Pays-Bas donner bientôt à cet égard l'exemple à l'Europe.

(*Noordstar.*)

— On lit dans le *Messager de Gand* :

Une *protestation* sous forme de requête vient d'être adressée à la régence de cette ville contre l'admission des ecclésiastiques aux élections municipales. Elle est conçue comme suit :

Messieurs, les soussignés habitans de la ville de Gand, payant le cens fixé par la loi pour avoir droit de voter dans les élections municipales, ont l'honneur de vous exposer qu'ils n'ont vu voir sans étonnement que les personnes dont les noms suivent et qui notoirement ne paient pas le cens électoral, aient été inscrites sur les listes d'électeurs publiées et affichées par vos soins.

(Suivant les noms d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques.)

Nous ne savons à quel titre vous appelez ces personnes à prendre part aux élections.

L'art. 3 de l'arrêté du gouvernement provisoire du 8 octobre, a créé deux classes d'électeurs.

Il a rangé dans la première : *Ceux qui paient annuellement en contributions directes, patentes comprises; au moins cent florins.*

La seconde se compose de *ceux qui exercent des professions dites libérales, telles que celles d'avocat, avoué, notaire, médecin, chirurgien, officier de santé, professeur en science et arts ou lettres, instituteur, etc.*

Les habitans qui ne payent pas cent florins de contribution ne peuvent évidemment se ranger dans la deuxième partie de l'article que pour autant qu'ils exercent une profession libérale. Or, ceux que nous vous signalons, sont prêtres catholiques, voués exclusivement au service des autels; ils ne professent aucun art libéral. Dès lors, ils n'ont aucune qualité pour se présenter aux élections municipales.

Si la loi était à fonder, on pourrait discuter sur la convenance d'ouvrir ou de fermer aux prêtres l'entrée des colléges électoraux. Alors nous dirions qu'il serait peu conséquent dans un régime fondé au nom de la liberté, d'accorder des privilèges politiques à des hommes qui, par leur position, affranchis des liens de famille, sont encore affranchis par une législation partiale, de la plupart des charges qui pèsent sur les autres citoyens. Le législateur pourrait prononcer pour ou contre nous. Mais aujourdhui que la loi existe, il faut qu'elle s'exécute et puisqu'elle a exclu les ecclésiastiques, il ne s'agit plus de discuter mais d'obéir.

Une instruction ministérielle, dit-on, aurait déclaré que les prêtres doivent être rangés parmi ceux qui exercent des professions libérales. Si le fait est vrai, nous vous dirons que nous ne reconnaissons pas l'empire des instructions qui dérogent aux lois, et qu'un ministre qui a le droit de prescrire l'exécution des lois, ne peut les violer ni directement ni par voie d'interprétation. Nous dirons que le gouvernement provisoire lui-même, aujourdhui limité par le congrès dans ses attributions comme simple pouvoir exécutif, n'aurait pas le droit de modifier ou d'étendre aucune disposition de l'arrêté qu'il a rendu le 8 octobre, à une époque où réunissant tous les pouvoirs il a pu disposer d'une manière souveraine. Car les droits électoraux ne peuvent être livrés à la merci des caprices du pouvoir exécutif.

Les prêtres catholiques qui ne paient pas le cens électoral, éclairés maintenant sur le véritable sens de la loi, ne voudront sans doute pas accepter de la bienveillance d'un ministre, des droits que le législateur leur a refusés. Il est parmi eux des hommes qui ne manquent ni d'instruction ni de prudence. Ils savent que les bienfaits des ministres portent souvent des fruits amers et que ce n'est pas sans danger que l'on reconnaît une autorité qui n'est pas légale et dont il est facile d'abuser. La main qui leur donna des faveurs, pourra un jour leur enlever des droits. De quel front alors la repousseront-ils, si maintenant ils la bénissent.

Que si entraînés par une ardeur aveugle pour l'exercice des fonctions toutes nouvelles pour eux, ils persistaient à s'attribuer des droits qui ne leur appartiennent pas; nous ne pourrions les considérer que comme faux électeurs et ils devraient subir les conséquences légales de cette usurpation.

Quelle que doive être leur détermination, nous croyons remplir un devoir sacré envers notre pays et nos concitoyens, et vous déclarant que nous nous opposons à ce que les ecclésiastiques ci-dessus désignés, exercent aucuns droits électoraux, et en vous priant de rayer leurs noms de la liste des électeurs.

LA NATION EN PROGRÈS.

Il y a un peu plus d'un mois que je m'éveillai d'un sommeil profond, et dont je viens à peine de me réveiller; les derniers sons qui retentirent à mon oreille en sortant d'une réunion patriotique, furent ceux de « *la nation est en progrès*. Je suis aujourd'hui curieux d'apprendre les *progrès* faits dans un espace de temps assez court, à la vérité, pour les peuples stationnaires, mais assez long pour une *nation en progrès*.

Pour pouvoir mieux connaître l'opinion publique, *je me rendis dans les estaminets où se réunit la haute bourgeoisie*. Quelle ne fut pas ma surprise quand au lieu d'entendre dire, que l'on était heureux de jouir de cette liberté, au nom de laquelle s'était fait ce que l'on est convenu de nommer *notre glorieuse révolution*, je n'entendis que des plaintes amères sur la situation actuelle du commerce et de l'industrie, des craintes qui ne me paraissaient pas dénuées de fondement sur l'avenir qui les attend, et des cour-

paraisons avec le passé qui faisaient exprimer d'une manière un peu vive des regrets que me semblaient partager *toute la bonne bourgeoisie* qui se trouvait réunie dans ces estaminets. Je dis en entendant faire le tableau de la misère qui règne à Bruxelles, à Anvers, à Bruges et à Gand, où déjà l'on est obligé de secourir de la 7000 ménages, donc sans exagération près de 30000 individus dans une seule ville, voilà de bien tristes et malheureux *progrès!* car c'est tout, disait un négociant, indépendamment de la misère qui accable notre pays, la France, l'Angleterre, l'Allemagne éprouvent en ce moment par suite de la situation des affaires en Belgique, une stagnation majeure et qui amène journellement quelque grande catastrophe. Jusques là, je n'avais entendu parler que de la situation matérielle du pays et j'espérais que quant à la situation intellectuelle, il y aurait quelques égards à donner au nouvel ordre de choses, de deuil à ceux qui exhalaient ainsi des plaintes si amères. Mais, rassurez-vous, le rongeur qui s'unit dans son sein tant de lumières, (sera sans doute vous tirer de cette misère dont vous vous plaignez et s'il n'est pas en son pouvoir de le faire, il vous en dédommagera par une quantité de lumières dont nous n'avions plus joui depuis des siècles. Aussi je fus accablé de scènes si violentes que ma plume se refuse à tracer tout ce que j'ai entendu. Je me bornerai à rapporter comme l'expression de l'opinion la plus générale, que l'on trouve beaucoup moins de célérité dans la marche du congrès que dans celle des états-généraux, et en effet, je fus fort étonné que sauf beaucoup d'*illuminés*, ce qui est d'autant moins étonnant qu'il s'y trouve beaucoup d'abbés et que ceux-ci sont dans ce moment naturellement portés à la gaîté; sauf quelques facéties, comme celles: de vouloir que toute l'assemblée soit pendue, si on pend le bureau; ce qui fait dire au président, M. un tel prouve qu'il désire que nous soyons pendus en bonne compagnie, et sauf enfin quelques discussions où il semble que la sonnette et la voix du président n'ont pas toujours le dessus, sauf, dis-je, tout cela les décisions du congrès peuvent se réduire à deux: l'indépendance, qui déjà avait été décrétée par le gouvernement provisoire, et l'exclusion des Nassau, qui peut mettre le feu aux quatre coins de l'Europe.

Je fus obligé de convenir que la non plus il n'y avait guère de progrès, et un journal m'étant tombé sous les yeux, je fus étonné d'y voir que au lieu de 200 membres il n'y en avait que 100 ou 120 aux dernières séances; je m'informai des motifs et l'on me dit, M. un tel a donné sa démission pour aller à Paris, et l'on ajoutait d'après un on dit, que c'était avec M. de Semonville, le grand référendaire de la chambre des pairs, ce qui fesait beaucoup jaser les politiques; M. un tel a donné sa démission en alléguant que sa santé ne lui permettait pas d'assister régulièrement aux séances du congrès; un grand nombre d'autres prennent des congés pour raison de santé, c'est absolument comme si le *cholera morbus* avait déjà pénétré dans le congrès. Mais, dis-je, on discute cependant notre constitution future et quoiqu'il ne paraisse que de la manière dont on y va cela peut durer encore six mois, ce n'est qu'un petit inconvénient pour la prospérité matérielle du pays, la chose est assez importante pour qu'aucune des lumières que la nation a envoyé au congrès y manque, et que si quelqu'un est malade ou autrement empêché, on remette la discussion jusqu'à ce que tout le monde y soit; ce sera quelques mois de plus, mais en revanche l'œuvre n'en sera que plus parfaite. Ensuite je remarque des journaux remplis de discours qui auraient dû être prononcés; est-ce que le président ne laissera pas le temps de parler à tout le monde? Je ne puis le croire, on a trouvé une assemblée de 110 membres trop petite et l'on en a pris 200, c'est apparemment parce qu'on a voulu s'entourer d'infiniment plus de lumières, et si l'on a voulu 200 membres pour avoir leurs lumières et leurs connaissances, il faut au moins les laisser à *tous*, car ce sont des hommes d'un mérite transcendant, le temps apportera dans la discussion leur part de lumières et de talents, afin que la question soit le plus éclairée que possible, et en effet il peut se faire que si on entendait jusqu'au bout tous les orateurs qui veulent parler, la décision serait le contraire de ce qu'elle est, quand on prononce cette malheureuse clôture. Il est par exemple un député qui deux fois a, dit-il, voulu parler, mais il a dû se borner à faire imprimer ses discours, et ceci à quoi cela mène-t-il? si ce n'est à nous convaincre de son éloquence, mais tous ceux qui l'ont entendu au tribunal, n'en ont jamais douté, ni même de l'étendue de son savoir.

Après avoir parcouru quelques estaminets, j'allais voir quelques particuliers qui n'y vont jamais et chez eux-ci, aussi bien que dans la bonne bourgeoisie, je n'entendis que la même chose, plaintes amères quant à la situation matérielle du pays, regrets de ce que M. Gerlache n'ait pas été cru dans ce qu'il a dit lors de la discussion de l'exclusion de la famille d'Orange-Nassau, et mécontentement marqué dans la lenteur *de nos progrès*.

D'après tout ce que j'appris sur le congrès, je me décidais à voir ce que le gouvernement provisoire avait fait pendant tout ce temps, mais malheureusement on commença par me dire que le *grand citoyen*, ainsi qu'on le nommait, avant que je me fusse endormi, et dont les belles avaient le portrait jusque sur leurs mouchoirs de poche, ne fesait plus partie du gouvernement provisoire, qu'il était brouillé avec le citoyen de Merode, candidat à la royauté de la Belgique, et que, d'après une correspondance entre ces citoyens, il paraissait être certain que tous deux dans le principe étaient républicains, mais que maintenant le candidat à la royauté était devenu royaliste. On ajoutait que..... que..... On ajoutait enfin tant de choses, que je fus convaincu que *la nation en progrès* n'en avait fait guère, et je pris la résolution de me rendormir jusqu'au mois de mars pour assister à la fin du carnaval.

Un Patriote. (*Mes. de Gand.*)

ENCORE UN MOT
SUR LE DISCOURS DE M. LAFFITTE.

J'invite mes ennemis à la pudeur: tel fut le mot célèbre du révolutionnaire Marat de sanglante et d'horrible mémoire, mot qui semble devoir être répété en France, chaque fois que le délire d'idées politiques s'y est emparé des esprits. L'expérience prouve, en effet, que, lorsqu'une fois certaine opinion flatteuse, à ce qu'on appelle faussement *honneur national*, s'est rendue prépondérante, les notions de justice, d'équité, de probité sont aussitôt écartées, l'idéal qu'on s'est formé devient le but des efforts, et la seule condition à sa réalisation est la possibilité matérielle. Ce sont là la morale et la logique du brigand dans les Appenins, et indigne de tout homme probe et intègre, indigne, par conséquent, d'une nation qui se croit placée à la tête de la civilisation européenne.

Le discours de M. Lafitte, malgré sa superficie libérale et bon ton pacifique, doit faire naître à l'étranger des réflexions bien opposées à celles que la propagande révolutionnaire a pu s'en promettre. Avant de les exposer, il est bon de connaître le terrain, sur lequel le libéral étranger à la France place, en thèses tacites, sa profession de foi politique sur la situation générale de l'Europe et de la France.

Depuis 1815 les tentatives absolutistes ont été plusieurs fois mises en œuvre dans quelques pays [illegible] et utile dans son principe, a pu fournir prétexte à des mesures pour étouffer tout élan de l'esprit de liberté, que la chute de la domination française avait fait naître chez les peuples libérés de ce joug odieux et rapace. La commission de Mayence, le congrès de Vérone, l'occupation de Naples, du Piémont, de l'Espagne; les tergiversations dans l'émancipation des Grecs, la tranquillité dont jouit l'usurpation de don Miguel, les censures outrées dont ont été envisagés comme les conséquences du système du droit divin des souverains, à l'ombre duquel on voulut établir l'absolutisme ministériel. C'est là le but qu'on a attribué plus tard à la Sainte-Alliance. Je ne saurais décider, mais si cette accusation n'est pas fausse, alors le libéral a droit de déplorer une pareille marche, car elle lui semble opposée à l'esprit du siècle [illegible] assuré par des [illegible] contraire.

La révolution de juillet 1830 a donc été applaudie par quelques hommes sincèrement amis de la liberté civile et religieuse. Une fois les ordonnances du 25 juillet lancées, il n'y avait point d'autre alternative que de conquérir la liberté les armes à la main, ou de se courber sous le double joug de l'aristocratie et du parti apostolique. Dans cette révolution, le peuple français a été forcé à combattre; mais c'est aux Français seuls de continuer de manière que cette sympathie ne se change en malédiction de la part de tout homme qui, au désir inné de la liberté, joint les droits de la conscience. Tant que les Français resteront dans les limites d'une sage liberté, et que leur droit ne deviendra celui du canon, une grande partie des étrangers leur pardonnera même la déchéance des Bourbons comme une impérieuse nécessité.

C'est ainsi que le libéral étranger se place sur le terrain de la France rajeunie; il fraternise avec elle, aussi long-temps que fidèle à ses principes, elle fait de sa révolution une victoire de la liberté, et non celle d'une faction. Mais il commence à craindre que cette dernière hypothèse ne soit la vraie. La révolte belge contre un roi, père et concitoyen des sujets, les invasions en Espagne, les voix turbulentes des journaux de Paris, lui font penser à une vaste ramification du club des *Amis du Peuple*. Les condamnations du comte de Kergorlay et des feuilles royalistes ou catholiques nous font pressentir ce qu'on entend par liberté intérieure, la marche des brigands de Pontcourlant dans la Flandre zélandaise, leur conduite envers les paisibles habitans qui n'entendaient pas se faire transformer en *patriotes* le couteau sur la gorge, nous font prévoir les nouvelles directions de ces apôtres de la liberté. Puissent les Français se laver de la tache que ces excès ont jetée sur leur régénération politique!

Ces idées mises en avant, passons à une phrase du discours de M. Laffitte. Après avoir dit que la France désire la paix, mais qu'elle se défendra avec énergie contre toute puissance qui voudrait s'immiscer dans ses affaires intérieures, il déclare qu'il n'y aura point d'intervention, il proclame hautement la loyauté de la France, qui n'interviendra pas non plus de son côté et respectera l'indépendance des autres pays. Il ajoute, en supposant que la politique de certaines cours forçât la France à tirer l'épée, « Si des tempêtes éclatent à » la vue des trois couleurs et se fesaient nos auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient appelées, nous n'en serions pas comptables à l'univers. » Cette phrase dans la bouche du président du conseil, a quelque chose d'inquiétant qui doit révolter tout étranger ami de sa patrie. Quoi! Sommes-nous donc éloignés par un espace de trente siècles de l'époque où les drapeaux de Valmy et de Jemmapes apportèrent la liberté et l'égalité dans la Belgique, la Hollande, les provinces rhénanes, etc.? Avons-nous oublié ce que cette liberté en coûta à la Hollande; une contribution de cent millions de florins, l'équipement et l'entretien de vingt-cinq mille Français remplacés sans cesse par une inique supercherie de troupes dénaturées; la ruine du commerce, la participation dans les guerres étrangères et anti-nationales, etc., etc. Et la reconnaissance de cette prétendue indépendance batave à ce prix fut encore l'ouvrage des modérés!!! Il n'y a que seize ans qu'un puissant *haro sur les Français* fut le signe de ralliement depuis la Newa au Tage, depuis le Texel jusqu'en Sicile, et maintenant on osera dire que pour les peuples de l'Europe le drapeau français est le signal de la liberté! Il est vrai, le coq a remplacé l'aigle; mais coq ou aigle, tous deux sont oiseaux à griffes, emblèmes de l'assistance des Français dans l'émancipation des peuples étrangers. Oui avouons-le; il reste de grandes améliorations à faire dans la situation intérieure des états de l'Europe; et pour la moins la liberté peut faire de grands progrès (n'en excepte pas même la France ni l'Angleterre), mais l'expérience prouve que les améliorations réelles ne s'opèrent ni ne s'imposent pas le secours des armes étrangères, l'honneur national s'en blesse et de là une source vive de réaction. Oui, avouons-le encore, des tempêtes pourraient bien éclater à la vue des trois couleurs et s'en rendre les auxiliaires, mais par leur nature et par leurs causes, elles seraient loin d'honorer les drapeaux qui les auraient accompagnées. Oui les trois couleurs pourraient *révolutionner* l'Italie, le Piémont, pays travaillés par l'absolutisme et les jésuites; mais donneraient-elles à ces pays un sens politique, digne des vœux d'un état libre? dans les autres états les Français pourraient trouver peut-être des auxiliaires dans la populace, à laquelle les récentes sans-culottides ont appris la puissance de la force brute, dans les *gentlemen* de Londres qui par leurs cris d'*abas la police* tâchent de s'assurer l'impunité. Mais les trois couleurs recevraient-elles une nouvelle gloriole de cette union? Il nous est permis d'en douter. En Allemagne, en Hollande, ces tempêtes n'éclateraient pas; la mémoire y est encore toute récente et populaire du bonheur apporté par les drapeaux tricolores. On s'y ressouvient encore vivement des Davoust à Hambourg, des Derlies et des Duvillier du Terrage à Amsterdam, des Stassart à La Haye, et des mille petits tyrans subalternes, qui désolèrent les pays, et se rémunérèrent des tourments dont ils vexèrent leurs administrés. Et que l'on ne croie pas d'exagération, ou que l'on ose assurer qu'une telle marche est désormais impossible! La Hollande, les villes anséatiques se reposèrent jadis sur la foi des traités; mais, et traités et indépendance furent brisés dès que le droit du canon le put impunément. Que l'on ne soutienne pas que les esprits sont revenus de leur ancienne grandeur de la France. Quelles peines le gouvernement ne se donne-t-il pas pour réprimer cette ardeur de relever la France de Napoléon? Lisez le discours du général Richemond, joignez-y les articles des journaux ultra-libéraux, et dites-nous si l'opinion du général est à lui seul ou si elle est effectivement l'expression d'un parti qui se recrute de plus en plus dans les masses: c'est-à-dire dans le peuple souverain. Et ces appréhensions ne se fortifient-elles pas en voyant les plus ardens hommes du jour, les plus zélés suppôts du régime impérial maintenant les hommes accueillis, prônés par le gouvernement français rester aussi loyal qu'il tâche de le *montrer*, et les paroles du général Sébastiani ne

pas rester sans effet, afin de réprimer et d'arrêter la propagande révolutionnaire qui remue la lie du peuple pour anéantir les sociétés au lieu de les améliorer par des progrès lents mais sûrs.

Quand Anvers, Hollandais, nous redoutons une guerre générale en Europe, parce qu'aucune des chances ne pourrait nous tenter, parce qu'un des résultats possibles seraient une nouvelle union avec la Belgique; union que nous détestons cordialement; mais nous ne croyons pas aux terreurs dont M. Lafitte semble menacer l'Europe, car elles sont impossibles chez nous. Avec la nationalité, et l'esprit religieux qui nous caractérise, réunis autour d'une dynastie nationale, des couleurs étrangères nous feraient voler à la frontière, afin d'écarter une nouvelle administration paternelle à la De Celles ou à la Stassart; alors, oubliant toutes les imperfections dont leur situation politique puisse avoir sa part, les Hollandais se défendraient jusqu'à la dernière extrémité contre toute occupation étrangère, dussent-ils se souvenir de l'axis de l'immortelle Tanitorne, percer leurs digues et livrer ainsi leur pays à la merci des flots.

M.

CORRESPONDANCE.

Leide, le 13 décembre 1830.

Monsieur le rédacteur,

Depuis plusieurs années, j'ai contracté l'habitude, lorsqu'un pays est le théâtre de grands événements, de relire les ouvrages politiques qui y ont été publiés antérieurement à ces événements. C'est ainsi que je pris dernièrement en mains les *Ephémérides de l'opinion*, espèce de journal qui se publia à Bruxelles lors du traité de la formation du royaume des Pays-Bas. Quelques passages fixèrent particulièrement mon attention, et je crois qu'il ne sera pas tout-à-fait inutile de les signaler au public.

« Après la catastrophe de l'empire français, ses lambeaux ont été partagés par le congrès de Vienne, et les provinces belgiques furent assez heureuses pour occuper, dans le nouveau système politique, la place que leurs intérêts bien entendus leur assignaient; mais ces intérêts étaient assez généralement méconnus. L'espérance avait réveillé tous les partis, et le seul qui convint à notre situation, presque sans adhérens, avait tous les autres pour antagonistes. Le parti le plus nombreux désirait repasser sous l'empire de la maison d'Autriche; un autre se berçait du rêve de l'indépendance. Les partisans français réclamaient Louis XVIII.»

« La paix de Paris confondit ces derniers, et le *Prince Souverain*, en prenant les rênes du gouvernement, ôta à tous les autres leurs chimériques espérances. On se résigna d'abord avec inquiétude; mais [illegible] conquirent bientôt tous les cœurs; il fut cher dès qu'il fut connu. Les craintes se dissipèrent, l'espérance s'élança dans l'avenir, et l'enthousiasme de la joie que le peuple accourut à Bruxelles de tous les points du pays, fut éclater, au 30 mars, lors de l'entrée triomphale du Roi, donna la juste appréciation de l'opinion publique à cette époque.»

« Cette opinion universelle, cette unanimité de vœux étaient l'ouvrage des vertus de notre Roi. Quel génie malfaisant a su déjouer [illegible] dispositions?»

« *Les événemens ultérieurs répondent.*

« Il me reste à répondre à l'observation qu'il existe un point de contact entre les diverses espèces de malveillance qui, opposées de principes et d'objets, emploient néanmoins des moyens communs et suivent une même ligne: Regrets sur le passé, imprécations contre le présent, sinistres prédictions sur l'avenir. *Si vingt-cinq années de révolution n'en avaient à jamais dégoûté, on croirait en reconnaître les précurseurs* mais, ce ne sont que les mêmes abois de quelques factions trompées dans leurs calculs.

Ah! l'auteur ne pensait pas lorsqu'il traçait ces lignes, que quelques années suffiraient pour faire oublier tous les maux qui résultent des grandes commotions politiques, et que quatorze années plus tard son pays serait le théâtre d'une révolution que ne légitime aucune violation de la Loi Fondamentale, et qui n'est que l'œuvre d'un parti composé d'avocats sans causes et de prêtres sans religion; d'une révolution qui ne peut tendre à augmenter le bien-être de la nation, puisqu'elle a déjà amené à la mendicité la plus laborieuse du peuple.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

Votre serviteur,

P. L. R.

LISTE DES DONS PATRIOTIQUES.

(*Suite.*)

Province du Brabant méridional:

513. M. [illegible], receveur de l'enregistrement à Bergen-op-Zoom, 50 fl.

514. M. J. Alder, notaire de la même ville, une somme pareille.

515. M. J. Hoefnia van Voss, juge de paix de Oud en Nieuw Gastel, 15 fl.

516. Des habitans de Made, 35 fl. 50 c.

517. Des habitans de Hoogerpoon, 70 fl.

518. Des habitans de 's Gravenmeer, 2 fl. 50 c.

519. Des habitans de Berlicum, 10 fl.

Province de la Gueldre.

520. M. N. de Ridder, receveur à Wamel, 50 fl.

521. M. L. C. J. van Nispen, bourgmestre à Bergh, 106 fl.

522. M. P. D. de Bois, bourgmestre de Brummen, 25 fl.

523. M. J. Hofman, assesseur à Brummen, la même somme.

524. M. J. H. Grave van Rechteren, membre des états députés de la Gueldre, son traitement de major au 4e bataillon 1e ban de la garde communale.

Province de la Zélande.

525. M. J. F. Lantsheer, avocat à Middelbourg, 300 fl.

526. M. H. Brouwer, membre de la régence de cette ville, 220 fl.

527. M. M. C. Duijcker van Grypskerk, avocat, 500 fl.

528. M. C. R. Versluys van Krabbendyke en Nieuwland, avocat, 10 fl.

529. M. D. M. De Superville, avocat, 25 fl.

530. M. H. de Bosscher, [illegible] avocat, 150 fl.

531. M. J. G. Schover, président du tribunal de 1.ere instance à Middelbourg, 10 fl. et son traitement de 1831.

532. M. J. C. Schwencke-tel, agent du domaine, district de Middelbourg, son traitement 7 fl.

533. M. K. Blick, van de Kreke, auditeur militaire à Middelbourg, 30 fl.

534. M. A. van der Graft, membre de la régence à Middelbourg, 100 fl.

535. M. A. van den Bronke, de la part d'un anonyme, 500 fl.

536. M. van Vredenburg, gouverneur de la Zélande, 400 fl.

537. M. G. de Leeuw, bourgmestre à Goes, 80 fl.

538. M. E. N. van der Bil, président du tribunal à Goes, 100 fl.

539. M. J. W. Buking, docteur en médecine de cette ville, 40 fl.

540. M. W. K. Waghte, bourgmestre à Tholen, 50 fl.

541. M. C. Boom, assesseur de la même ville, 20 fl.

542. M. J. Pické, son collègue, 6 fl.

543. M. C. Geluk, membre de la régence de la même ville, 10 fl.

544. M. A. van Nieuwenhuyzen, son collègue, 6 fl.

546. M. W. J. van Voorst Catshoek, secrétaire de la ville de Tholen, 20 fl.

547. M. A. de Vulder van Noorden, juge de paix de la même ville, 40 fl.

548. M. H. van Gorsel, agriculteur de la même ville, 25 fl.

549. M. J. Engelvaart, ingénieur de la même ville, 20 fl.

550. M. J. L. van Staple, receveur de la même ville, une somme pareille.

551. Treize habitans de cette même ville, 59 fl.

552. M. W. M. Snyder, notaire à Veere, 100 fl.

553. M. J. P. van der Heyvel, clerc de notaire à Veere, 10 fl.

554. M. W. C. Megge, [illegible], 15 fl.

555. M. W. J. Hoogveld Moser, secrétaire à Stavenisse, 50 fl.

556. M. N. Swemer, juge de paix à Colynsplaat, un quart de son traitement, pour tout le temps des événemens.

557. M. J. de Jager, bourgmestre, A. Blok et J. Zuidweg, assesseurs, et W. Woudergein, membre de la régence, à Billand, chaque 13 fl.

558. M. W. H. Vader, receveur à Wissekerke, 100 fl.

559. M. A. van Reinse, docteur en méd. à Middelbourg, 25 fl.

560. M. L. Wortersen, de la même ville, 25 fl.

561. M. J. van den Broeke, de la même ville, 40 fl.

562. M. N. W. [illegible]chesien, membre du tribunal de 1re instance de la même ville, 100 fl.

563. M. E. P. Cremer, Jz., membre de régence de la même ville, 30 fl.

564. M. L. C. Slicher, avocat, de la même ville, 130 fl.

EXTÉRIEUR.

POLOGNE. — Varsovie, le 9 *décembre*.

Le colonel Turner se trouve avec le grand-duc Constantin et a annoncé qu'il retournerait dans sa résidence aussitôt qu'il aura conduit S. A. I. au-delà des frontières. Le grand-duc a donné des ordres réitérés à ses troupes de se tenir la plus tran-

quillement possible. A Gora, le grand-duc a [illegible] tous les prisonniers polonais. Le général Sauerbeck a été nommé gouverneur de Varsovie.

FRANCE. — Paris, 16 *décembre*.

Le *Moniteur* a publié hier

1° La loi relative aux journaux; [illegible] se rappeler que les dispositions sont purement financières.

2° La loi qui ouvre une [illegible] de 80,000 francs.

3° Un rapport et une ordonnance relatifs au personnel de l'administration de la marine.

4° Une ordonnance portant création d'un régiment d'artillerie qui s'organisera à La Fère.

— On lit dans une lettre particulière de Thionville, 6 décembre:

« Le roi a [illegible] le besoin à l'instant des nouvelles de la frontière de Prusse. A Koenigsberg, les bourgeois viennent de se révolter et se sont battus contre la soldatesque; il y a eu trois cents hommes tués ou blessés, [illegible] et autres.»

(*Moniteur des Chambres.*)

Aux environs de Mirepoix (département du Tarn), des troubles ont éclaté [illegible] nouvelle contribution locale qu'on voulait imposer à quelques communes de ces contrées, en fut la cause. Les villageois s'y sont violemment opposés, et ont même fait prisonnier le percepteur chargé qui voulait rétablir l'ordre. Ils en sont [illegible] aux mains avec une division de la garde nationale; ils ont perdu trois ou quatre hommes, et une trentaine de blessés. La garde nationale a fait, de son côté, de grandes pertes. On s'attend à des négociations, de nature bientôt à terminer [illegible] vement.

(*Journal du Globe.*)

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE POLOGNE.

Le gouvernement provisoire de Pologne reconnaît encore l'autorité de Nicolas. Au moment où Varsovie va être le point de mire de 800,000 Russes, ses membres en masse protestent de leur dévouement à l'autocrate: ils font sérieusement des proclamations où ils invoquent la charte constitutionnelle qui n'a su les défendre ni du despotisme d'Alexandre ni des brutalités de Constantin: ils renvoient en l'armée le peuple et les ouvriers, comme s'il suffisait d'avoir des cadres de régiment à opposer aux hordes de Cosaques. En un mot, ils insistent de tout point la conduite équivoque du premier gouvernement provisoire qui fut institué à Bruxelles. Ils ne leur manque plus, pour compléter la ressemblance, que d'adresser d'humbles excuses à Constantin pour la liberté que l'on a [illegible] Belvédère, comme le gouvernement belge avait témoigné ses regrets au prince d'Orange, de ce que les volontaires bruxellois avaient eu l'impertinence de désarmer quelques postes hollandais.

Nous qui sympathisons si vivement avec les polonais, qui nous rappelons combien fut terrible la situation des Bruxellois, lorsqu'un beau matin ils se réveillèrent sans chefs, parce qu'à la suite de tant de tergiversations le gouvernement provisoire était parti à la sourdine pour venir étaler piteusement son désappointement dans les hôtels de Tuileries; nous qui savons ce que serait la clémence de Nicolas et la mansuétude de ses idées, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un cri d'indignation douloureuse lorsque nous voyons le gouvernement de Varsovie compromettre [illegible] cause qui nous est chère, par une [illegible] ou par une lâcheté dissimulée [illegible] respect de la prudence.

(*Le Globe.*)

THÉATRE ROYAL FRANÇAIS.

Jeudi, 23 décembre, au bénéfice de la caisse des secours destinés aux besoins des soldats blessés: reprise de LA MORT DE PORTICI, grand opéra en cinq actes et à grand spectacle.

Aujourd'hui la première représentation de LA CAVERNE ou L'ATTAQUE DE LA BERGERIE, pièce nouvelle en deux actes et à spectacle, et le ballet de LÉONIDE ou LA VEUVE DU [illegible], ballet nouveau en deux actes.

ANNONCES.

18. Bij J. P. BERKMAN, te 's Gravenhage, is van de pers gekomen en alom verzonden:

De vervoeging der werkwoorden gemakkelijk gemaakt, ter bevordering van het regelmatig onderwijs in de Fransche taal, inhoudende uitgewerkte modellen van vervoegingen en opstellen over alle soorten van woorden, door J. H. W. [illegible].

Exercices sur l'orthographe et la syntaxe de la langue française, par J. H. W. [illegible].

Révolte de la Belgique en Septembre 1830, ses causes et de ses conséquences, etc. Par 40 cents.

Quelques mots sur la brochure de M. le Comte de Hogendorp, intitulée séparation de la Hollande et de la Belgique. Prix 30 cents.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL, A LA HAYE.